POLITIQUE — Programme de bourses et remboursement des tests

CPA de la Capitale

Octobre 2026

1. Objectif

La présente politique encadre le Programme de bourses et le remboursement des tests du CPA de la Capitale. Elle vise à soutenir le développement sportif des patineurs, à reconnaître leur engagement et leur performance, et à assurer une gestion équitable et prévisible des ressources financières du club.

2. Principes directeurs

- **Accessibilité :** offrir un soutien financier permettant aux patineurs de progresser dans leur parcours.
- **Prévisibilité :** établir les enveloppes budgétaires au début de chaque saison et les communiquer clairement.
- **Équité :** attribuer les montants selon les coûts réels associés aux niveaux et aux disciplines.
- **Reconnaissance :** valoriser la persévérance, l'excellence sportive et l'implication au sein du club.

3. Structure du Programme de bourses

3.1 Volet 1 — Bourses élites

Ce volet soutient les patineurs engagés dans un parcours compétitif répondant aux critères de sélection de Patinage Québec ou de Patinage Canada. Pour être admissibles à ce volet, les patineurs doivent **obligatoirement** respecter les exigences de Patinage Canada applicables à leur catégorie.

Bénéficiaires

- les **patineurs sélectionnés** aux niveaux provincial, national ou international dans l'ensemble des disciplines (Synchro, Simple, Couple, Danse);
- les **patineurs participants** aux sous-sections, au championnat de section ou au championnat de patinage Star de la section Québec;

Principes d'attribution

- identification des patineurs admissibles fin janvier selon les sélections officielles ;
- montant fixe accordé par compétition reconnue ;
- per diem basé sur le nombre de programmes présentés ;
- soutien financier pour participer à des séminaires ;
- Un patineur récipiendaire d'une bourse élite ne peut recevoir une bourse d'engagement sportif.

Un tableau détaillé des montants annuels est annexé à la politique (Annexe A).

3.2 Volet 2 — Bourses d'engagement sportif

Ce volet soutient les patineurs engagés dans un parcours compétitif de niveau régional ou plus.

Bénéficiaires

les **patineurs :**

- **participants minimalement à 3 compétitions** de niveau régional ou plus par saison (1 mai au 30 avril) dans l'ensemble des disciplines (Synchro, Simple, Couple, Danse) ;
- **engagé dans le programme de patinage plus** depuis 2 ans ou plus;

Principes d'attribution

- identification des patineurs admissibles au plus tard en avril, après la compétition de Baie St-Paul selon les critères ci-haut mentionnés ;
- montant fixe accordé pour la participation à 3 compétitions de niveau régional par saison (1 mai au 30 avril) sans égard à la région où se déroule la compétition ;
- un patineur récipiendaire d'une bourse d'engagement sportif ne peut recevoir une bourse élite.

Un tableau détaillé des montants annuels est annexé à la politique (Annexe B).

3.3 Volet 3 — Remboursement des tests

Ce volet vise à soutenir l'ensemble des patineurs dans leur progression technique.

Bénéficiaires

Tous les patineurs inscrits au CPA de la Capitale au moment du passage du test (période : 1 mai au 30 avril de l'année visée).

Modalités

- Admissible à l'ensemble du système de tests reconnu par Patinage Canada. Le montant remboursé correspond au montant payé à Patinage Canada.
- Le remboursement est accordé sous forme de crédit appliqué à l'inscription de la saison suivante.
- Un chèque est émis pour les patineurs qui ne se réinscrivent pas.
- Le pourcentage de remboursement est déterminé annuellement selon les capacités financières approuvées par le conseil d'administration (Annexe B).
- Remboursement pour tous les tests essayés, réussis ou non. Aucun remboursement pour les patineurs qui ne se présentent pas au test.

4. Processus de gestion

1. Les enveloppes budgétaires sont approuvées par le conseil d'administration au début de chaque saison.
2. La liste des patineurs admissibles est établie par la personne responsable du programme de bourses et entérinée par le Conseil d'administration. À la fin janvier pour les bourses élite et avril (après Baie St-Paul) pour les bourses engagement sportif.
3. Les demandes de remboursement ou de bourses sont traitées conformément aux procédures administratives en vigueur.
4. Les montants sont versés dans un délai maximal de 30 jours suivant la confirmation d'admissibilité ou la réception des documents requis.

5. Révision

La politique est révisée tous les deux ans, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de demeurer alignée avec l'évolution du club, les besoins des membres, les programmes et exigences de Patinage Québec et Patinage Canada, et les capacités financières du CPA de la Capitale.

Révisée le 28 octobre 2026

Annexe A — Montants des bourses Élite

Niveau	Type	Montant ($)
Provincial	Compétition reconnue par Patinage Québec	200 $
Provincial	Per diem (par journée de compétition, lorsque la compétition est à plus de 75km de Québec)	100 $ (par journée de compétition)
National	Compétition reconnue par Patinage Canada	200 $
National	Per diem (par journée de compétition)	100 $ (par journée de compétition)
International	Compétition reconnue par Patinage Canada	200 $
International	Per diem (par journée de compétition)	200 $ (par journée de compétition)
Séminaires	Soutien forfaitaire	200 $ (preuve de participation à envoyer au CPA)

Annexe B — Montants des bourses d'engagement sportif

Niveau	Type	Montant ($)
Tous les niveaux	Soutien forfaitaire	175 $

Annexe C — Pourcentage de remboursement des tests

Le pourcentage de remboursement est fixé au début de chaque saison selon les capacités financières approuvées par le C.A.